membres. Treize sièges ont été accordés à la minorité des cinq. La part proportionnelle des cinq sur trente-six était de moins qu'un *septième*. Et, cependant, la majorité leur a accordé une part plus grande, soit un sixième environ.

» Dans celle du 10 août 1883 (pages 457 et suivantes) le Conseil a nommé cinq nouvelles commissions, dont quatre de sept membres et une de cinq. Dans la première commission (travaux, voirie, etc.) M. J.-B. Pennel a été élu. Dans la deuxième (finances, octroi), un siège a été accordé à M. Louis Cordonnier. Dans la troisième (abattoirs, marchés, assistance publique, etc.), M. Béghin-Bonnave a été nommé. M. Reboux a été désigné pour la quatrième, comprenant les écoles et autres attributions. M. Louis Cordonnier est arrivé le cinquième comme membre de la commission des eaux. Dans l'ensemble, il a donc été accordé à la minorité une part d'un sixième au lieu d'un *septième*.

» Dans la séance du 6 novembre 1883, (page 647 et suivantes), les mêmes conseillers ont été renommés dans les mêmes commissions. C'est donc toujours un sixième au lieu d'un septième.

» Le 22 janvier 1884, (page 13 et suivantes), le Conseil a désigné deux délégués par canton pour faire partie de la commission de revision annuelle de la liste électorale. — Deux sièges ont été accordés à la minorité, MM. Reboux et Béghin-Bonnave ont été nommés d'une part, et MM. Largillière et Moreau de l'autre. Soit moitié par moitié.

» N'est-ce pas le cas de vous faire remarquer, M. Reboux, que vos amis du conseil ont nommé quatre membres de la majorité pour dresser la liste du jury et qu'aucun siège sur quatre n'a été donné à la minorité qui est trois fois plus forte qu'en 1884?

» Dans la séance du 5 Février 1884, (page 71 et suivantes,) les mêmes membres que ci-dessus sont encore nommés dans les diverses commissions et dans la deuxième (finances et octroi) un siège de plus est accordé à M. Pennel.

» Vous voyez donc, M. Reboux, que la prétention de la minorité actuelle à une représentation proportionnelle est complètement justifiée.

» Ou la majorité d'alors a eu raison de vous accorder cette représentation proportionnelle, ou elle a eu tort.

Si, agissant conformément à tous principes de justice et d'équité elle a eu raison, ce qui ne peut être nié par personne, la conséquence forcée se trouve être pour la majorité d'aujourd'hui que celle-ci a eu tort en refusant à la minorité la part proportionnelle à laquelle elle a droit.

» Et pour établir cette part proportionnelle par des chiffres, j'estime que quarante-cinq sièges auraient du être réservés à la minorité sur les cent-cinq proposés pour former les seize commissions. Cette part proportionnelle est d'autant moins exagérée que M. le maire est président de droit de toutes les commissions. Ainsi qu'il résulte de l'article 59 paragraphe 3 de la loi municipale du 5 et 6 avril 1884.

» Ces quarante-cinq sièges donnés à la minorité dans les commissions devraient, à mon avis, être répartis de la manière suivante : six sur treize dans la première commission, cinq sur douze dans la seconde ; six sur treize dans la troisième ; quatre sur neuf dans la quatrième ; quatre sur neuf dans la cinquième ; cinq sur onze dans la sixième ; deux sur six dans la septième ; deux sur six dans la huitième ; deux sur six dans la neuvième ; un sur deux dans la dixième ; un sur deux dans la onzième ; un sur trois dans la douzième ; un sur trois dans la treizième ; un sur trois dans la quatorzième ; un sur trois dans la quinzième et enfin deux sur quatre dans la seizième. Soit au total quarante quatre sièges, reste donc un siège disponible.

» Quant à votre allusion par trop perfide concernant M. Moreau, je me borne à vous dire que vous seriez resté dans la vérité en disant : « lui, l'adversaire des visées personnelles et intéressées de M. Moreau. » Mais, M. Reboux, n'y regardez pas de si près et continuez vos appréciations fantaisistes, si cela vous plaît. Le but vers lequel vous tendez s'aperçoit.

» Eh bien! M. Reboux, que vous et vos amis en fassiez votre deuil, vous ne parviendrez pas à vos fins et et sachez le bien, non seulement la minorité du conseil désirait avoir une part proportionnelle dans les commissions, mais encore le choix des sièges qui devaient lui être dévolus. De même que les membres de la minorité de l'ancien conseil ont été placés dans les commissions suivant leur désir, il appartient à la minorité actuelle de réclamer le même droit.

» Quant aux affaires municipales, si la minorité ne peut les étudier avec les membres de la majorité, elle le fera avec autant de fruit que possible dans des commissions extra-municipales organisées à cet effet et dans ce cas tous les électeurs raisonnables seront d'accord pour approuver sa conduite et désapprouver celle de la majorité, qui, dernièrement, a si fâcheusement méconnu les droits d'une imposante minorité.

» C'est vous dire, M. Reboux, que j'espère n'avoir jamais à regretter ce que j'ai fait mardi soir, et que, dans ma conviction intime, la majeure partie de la population roubaisienne doit approuver ma conduite et blâmer celle de vos amis.

» Sachez, M. Reboux, que l'on ne commet nullement une faute en usant librement de ses droits et que la minorité, à aucun titre, n'a été élue pour donner l'absolution, en d'autres termes un quitus, soit à l'administration, soit au conseil précédent.

» Quant à l'administration actuelle, vous le savez vous, M. Reboux, puisque l'on vous confie tout, elle était formée bien plus d'un jour avant la séance d'installation et la feinte bonhomie d'offrir un siège à la minorité, vous le savez aussi, n'était qu'un leurre. D'ailleurs, un siège, la minorité ayant droit à deux, ne pouvait être accepté. C'est en refusant à celle-ci sa juste part de représentation, que la majorité a fait œuvre de parti, ce qui est déplorable.

» Ceci dit, M. Reboux, je n'abstiens de faire tourner votre accusation envers moi, contre vos amis ; je laisse le public roubaisien juge entre nous.

» Quant au reste, dissuadez-vous, M. Reboux, mes amis de la minorité et moi nous avons à cœur, autant peut-être, plus même que vous et vos protégés, les intérêts de la ville de Roubaix, lesquels seront dans les limites du temps que nous pouvons accorder aux affaires de la ville, l'objet de tous nos soins soit au conseil, soit ailleurs.

» J'aurais encore beaucoup de choses à vous dire, M. Reboux, ainsi qu'à vos lecteurs, mais le désir de ne pas abuser de mon droit de réponse et surtout de rester dans les limites d'une certaine correction, me fait un devoir d'en rester là.

Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

» H. BRIET,

» conseiller municipal. »

La lettre de M. Briet témoigne d'une assez méchante humeur. Luij qui patronne, avec M. Willem, ce journal auquel nous faisions allusion tout à l'heure et dans lequel les conservateurs militants sont accablés d'injures grossières, de calomnies, de mensonges misérables, répétés à dessein chaque semaine en dépit de cent rectifications, lui, l'un des collaborateurs de M. Largilliere, dans l'élaboration des affiches électorales d'il y a six semaines, il ne peut même supporter sans se fâcher que nous nous occupions de ce qu'il fait au conseil municipal. Tout est permis à M. Briet et à ses amis! Eux peuvent pousser jusqu'à l'iniquité la polémique personnelle contre leurs adversaires, mais nous, nous sommes des « *perfides* » quand nous nous avisons seulement de dire notre avis sur leurs actes publics.

Et pourtant maintenant que nous avons laissé à M. Briet toute facilité pour sa défense, il nous permettra de lui développer notre pensée. Nous le ferons sans user des petits coups d'épingle dont il a essayé de nous cribler. Mais il nous a donné le droit de lui parler clair et nous allons en user.

Nous savions bien que M. Briet allait nous dire : dans l'ancien conseil opportuno-radical vous avez fait partie de commissions...

Et c'est là justement que nous l'attendions.

M. Briet néglige d'ajouter : « Moi, M. Briet et mes amis, nous avons écarté la minorité indépendante *de toutes les commissions* PENDANT UNE GRANDE ANNEE. Mais il est venu un jour, où, à cause de notre mauvaise administration, de nos divisions, des scandaleux débats auxquels nous nous sommes livrés, il nous a fallu compter avec cette minorité des cinq. Et alors — *mais alors seulement* — nous avons bien été obligés de lui faire sa place dans les commissions, car, sans elle, nous étions à la merci de nos frères ennemis les radicaux-socialistes!!! »

Voilà, n'est-ce pas, Monsieur Briet, où est la vérité! *Pendant quatre sessions*, vous nous avez tenus à l'écart, malgré nos protestations réitérées — protestations insuffisamment rendues par des procès-verbaux fort incomplets, mais qui se retrouvent dans les comptes-rendus du *Journal de Roubaix*.

Vous n'aviez pas un mot de réprobation quand M. Moreau ou un membre de l'administration nous criait : « *Mais vous savez bien qu'on ne veut pas de vous* ! » Vous avez voté avec cette majorité intolérante jusqu'au jour où, forcés et contraints par la situation municipale, vous avez dû compter avec nous; vous avez été équitable et vous avez accepté le contrôle des indépendants... quand il vous a été absolument impossible de faire autrement! Nous savions bien que vous nous donneriez l'occasion de vous le rappeler.

Combien est autrement digne et libérale la conduite de la majorité d'aujourd'hui! Dès le premier jour, elle vous ouvre toutes grandes les portes de toutes les commissions. Partout, elle met deux, trois et jusque quatre membres de la minorité. Et cela ne vous suffit pas! Et c'est vous, M. Briet qui conseillez à vos amis de ne pas accepter. Pourquoi?

Ce ne peut pas être, parce que vous n'étiez, vous personnellement, ni aux finances, ni aux travaux? Vous pouviez utiliser ailleurs vos aptitudes et votre incontestable intelligence et il vous est indifférent, j'en suis sûr, d'être ici ou là dans les bureaux.

Comment, dès lors, avoir détourné vos amis de prêter leur concours à l'administration? Vous échafaudez de petits calculs et vous alignez de petits arguments de procureur, pour démontrer que vous avez bien fait, que vous aviez droit à tant de sièges! Tout cela ne signifiera pas grand'chose pour le public, qui, lui, verra seulement ceci : on vous a offert de travailler dans les commissions avec la majorité, et vous vous y êtes refusés.

Admettons, un instant, si vous le voulez, que la majorité se soit trompée, qu'elle fut, comme vous le soutenez, dans l'obligation de vous donner le nombre de sièges que vous entendiez lui imposer : qu'y avait-il à faire pour vous? Vous souvenant du passé, non seulement des années 1882-1883, mais encore d'autres conseils roubaisiens, où la majorité était à gauche, et où elle traitait la minorité de Turc à Maure, vous souvenant de votre propre intolérance, il fallait accepter, vous mettre résolument à l'œuvre et, à la prochaine session, essayer d'obtenir ce que vous vouliez.

Voilà comment on fait quand on est minorité.

Vous constatez vous-même que les cinq du Conseil de 82-84 vous ont amené à faire ce que vous leur aviez si longtemps refusé... Vous êtes quatorze ou quinze, et vous jetez le manche après la cognée! Vous faites comme ces mauvais ouvriers qui refusent toujours de travailler, sous prétexte que la besogne ne leur convient pas, qu'on ne leur en donne pas assez ou qu'on leur en donne trop. Ce n'est pas ainsi qu'on traite, monsieur, les affaires d'une grande ville. Ce n'est pas ainsi qu'on comprend son mandat municipal, même quand on l'a obtenu par surprise.

Ces affaires, nous les examinerons, dites-vous, dans des commissions que nous formerons entre nous, membres de la minorité. Vous savez bien que rien n'est moins pratique et qu'en séance publique tout sera à refaire, que tout restera à dire. Vous nous offrirez ainsi des séances parfois plus mouvementées, souvent plus fastidieuses, et plus longues toujours, mais je doute que les intérêts publics s'en trouvent mieux.

ALFRED REBOUX.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE DRAME DE LA RUE FOURCROIX

Un horrible drame s'est déroulé, lundi soir, à Roubaix.

Vers huit heures et demie, Gustave Fiévet fils, loueur de voitures, rue de Lille, était entré dans la *Buvette Isidore*, rue Fourcroix, près de l'Abattoir.

Il se mit à invectiver violemment la débitante, Mme Léonie Lenglet, qui le pria de se retirer.

Fievet, de plus en plus furieux, tira de sa poche un revolver et en déchargea un coup sur Mme Lenglet qui fut atteinte au ventre.

G. Fiévet tira ensuite trois balles sur un jeune homme, M. Vlieghe, boulanger, demeurant rue Pellart, qui se trouvait là et qui voulut s'interposer. La troisième balle seule porta : elle frappa M. Vlieghe à l'aisselle.

Le meurtrier, ce double crime accompli, se retira vivement et pénétra en escaladant une muraille dans le jardin d'un voisin, M. Thibaut, entrepreneur.

Ce dernier était dans sa vérandah. En l'apercevant, Fiévet lui tira un coup de révolver. Heureusement la balle se perdit dans la boiserie.

A ce moment arrivaient deux agents que le mari de la cabaretière, M. Deheule, était allé chercher. Pendant que l'un d'eux, M. Calonne, explorait la maison, l'autre, M. Meurisse, se rendit dans le jardin.

Il se trouva face à face avec Fiévet et, mettant le sabre à la main, il le somma de se rendre. Le meurtrier se laissa désarmer sans résistance et fut conduit au poste de police de Ste-Elisabeth au milieu de plusieurs centaines de personnes qui le poursuivaient de leurs cris et de leurs huées.

Les deux victimes ont reçu les premiers soins de M. le docteur Druesne; l'état de Madame Lenglet est très grave; il n'y a aucun espoir de la sauver; elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu; l'état de Vlieghe est également assez grave; la balle qu'il a reçue dans l'épaule n'a pu être extraite. Il a été reconduit chez lui.

On ignore encore à quel mobile le meurtrier a obéi; il était tellement ivre qu'on n'a pu lui arracher que des monosyllables. Toutefois, il semble à peu près certain que c'est la jalousie qui l'a guidé.

On sait d'ailleurs qu'il avait eu, dans la soirée de dimanche, une vive altercation avec le mari de Mme Lenglet.

Nos félicitations à l'agent Meurisse qui a arrêté le meurtrier.

Nous donnerons demain matin, dans notre petite édition, tous les détails que nous recueillons en ce moment sur ce lugubre drame.

L'auteur de la tentative de meurtre commise, lundi, rue Lannes, Charles Demeulenaere est venu se constituer prisonnier au commissariat de Sainte-Elisabeth : il n'a exprimé aucun regret d'avoir porté à sa femme deux coups de couteau :

Il était d'ailleurs absolument ivre : il a dit aux agents du poste qu'il méritait la guillotine.

Triduum. — MM. les membres de la société chorale de Saint-Martin et les amateurs des différentes sociétés sont priés de se rendre, mercredi soir à huit heures et demie, à Saint-Joseph, rue de la Paix, afin d'assister à la répétition préparatoire du *Triduum* déjà annoncé le 14 juin.

M. Broquet dirigera l'exécution.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Le commerce de Tourcoing réclame l'installation d'un poste téléphonique dans les bourses de Roubaix et de Tourcoing.

Cette demande est trop légitime pour que nous ne nous en fassions pas l'écho. On connait les relations continuelles et importantes qui existent entre les deux villes.

Chaque matin, des négociants de Tourcoing se retrouvent à la bourse de Roubaix : ils peuvent avoir très fréquemment des communications à faire dans leurs propres bureaux, ce qui leur évitérait des pertes de temps. Les mêmes faits se présenteront dans l'après-midi à la bourse de Tourcoing. L'existence du poste téléphonique dans l'une et l'autre des bourses ne serait donc pas superflue. C'est là une facilité à accorder au commerce : nous espérons qu'il suffira de transmettre ce désir à qui de droit pour qu'on l'accueille favorablement.

Un porte-monnaie contenant six à sept francs a été dérobé à Mme C. D., lundi matin, place des Halles. Des faits semblables se renouvellent fréquemment les jours de marché : les ménagères feront bien de surveiller leurs poches.

Blanc-Seau. — Un collectionneur d'un nouveau genre a été prié de s'expliquer lundi matin, avec la police. C'est un sieur J.-B. Dubrauilant, journalier, domicilié à Roubaix, qui, sous le prétexte de remplacer une pelle qu'il avait perdue, alla enlever celle qui appartenait à M. Bonami François, terrassier, fort Ponchain. Ce n'est pas la seule, d'ailleurs, qu'il ait enlevé : depuis quelque temps on constatait dans le quartier des disparitions du même genre dont ledit Dubraufant pourrait donner l'explication. Il a été arrêté et transféré à Lille.

Halluin. — Les morts subites sont fréquentes ici depuis quelques temps.

Hier encore deux nouveaux cas se sont présentés.

M. Vanckère Parmentier, teinturier, rentrant vers 10 heures du soir d'une partie de cartes, se plaignit d'un grand malaise.

Il alla lui même chez le pharmacien demander une potion, mais le mal empira et bientôt M Vanackère fut sans connaissance; il était sous le coup d'une attaque d'apoplexie à laquelle il succombait hier soir. M. Vanackère était âgé de 57 ans.

Un jeune homme de 18 ans, Julien Herman, boucher, fut pris, hier, matin d'une congestion cérébrale à laquelle il a succombé quelques heures après.

Ces deux morts subites portent à 11 le nombre de décès de cette nature constatés ici depuis Pâques.

LILLE

Le 1er territorial. — Le troisième bataillon du premier territorial est en train de compléter son instruction par des exercices en terrains variés d'un caractère fort pratique.

Mardi matin, à 6 h. 40, le commandant Samain réunissait les 4 compagnies placées sous ses ordres à la porte de Gand, désignée comme point initial par M. le lieutenant-colonel Royer.

La petite colonne s'est mise en campagne pour toute la journée. Une manœuvre à double action a dû avoir lieu dans les environs de Wambrechies.

Des cartouches à blanc avaient été distribuées aux compagnies à raison de six cartouches par homme ce qui représente pour le bataillon environ 6,000 coups de fusil à tirer.

Nous rendrons compte de cette intéressante manœuvre due à l'intelligente initiative du colonel Royer.

Journaux et publicistes. — Nos lecteurs savent que le journal le *Nord*, à la requête du *Nord Hebdomadaire*, a été condamné à modifier son titre de publication.

Dans son dernier numéro, le *Nord* publie les statuts de la société qui exploitera le journal sous son nouveau titre le *Nord-Français*, avec ce sous titre : *Ancien Nord*.

La nouvelle société est formée par acte passé devant Me Pasteau, notaire à Lille, au capital de 300.000 francs. Cinq administrateurs ont été nommés, ce sont :

MM. Magnieul, Paul Geoffroy et Mathieu, tous les trois rédacteurs du *Nord*, Jean Ricateau et Edmond Beaurepaire.

M. Jean Ricatteau a été nommé président du conseil d'administration et administrateur délégué avec plein pouvoir.

Arrestation. — La police a arrêté la nommée Henriette Vahé, femme Caron, âgé de 48 ans qui a porté deux coups de couteaux à Maria Delcroix, l'un à l'épaule, l'autre au poignet. Son état n'est pas grave.

Un concours pour le recrutement des proposés des divers services des contributions indirectes aura lieu à *Lille, le 28 juin prochain*.

Les candidats se renseigneront, pour les conditions à remplir et les pièces à fournir, dans les bureaux de la direction, 30, rue des Fossés, à Lille, où ils devront se faire inscrire avant le 15 juin.

La liste sera irrévocablement close à cette date.

CONCERTS ET SPECTACLES

Le « Cirque Mexicain, » établi, boulevard Gambetta, donnera aujourd'hui, mardi, à 8 heures 1/2 du soir, une dernière représentation.

Afin que tout le monde puisse en profiter, il sera délivré des billets à prix réduits. Le spectacle, entièrement nouveau, sera des plus variés.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 5 juin 1888.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi d'emprunter la publicité de votre estimable journal pour protester contre le mensonge que l'on débite à mon égard.

Il sera donné, sous peu, à ce qu'on dit, un concert de bienfaisance dans le jardin de feu Monsieur Catteau, et l'on recherche, à cet effet, des musiciens de bonne volonté et de savoir. Il aurait été dit, par plusieurs personnes, que, n'étant pas payé, j'ai refusé d'y prendre part.

Je proteste énergiquement contre ce mensonge, car je n'ai jamais refusé, dans aucune circonstance, de prêter mon gracieux concours aux concerts de charité.

Si messieurs les administrateurs voulaient interroger les personnes qu'ils ont chargés du soin de me demander et me donner leur réponse, ils me feraient un sensible plaisir.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

JEAN MARCELLI
Professeur de violon, rue Sebastopol, 87.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Le Conseil de préfecture vient de rendre ses arrêts dans les deux affaires de Roubaix et de Wasquehal.

Comme le faisait prévoir le rapport des conseillers, l'élection de M. Gadenne, comme secrétaire du conseil des prud'hommes de Roubaix est annulée et l'élection des délégués sénatoriaux de Wasquehal est validée.

Le conseil de préfecture siégera les 14, 15 et 16 courant. Le rôle des affaires diverses qui y seront examinées sera affiché au greffe du conseil, quelques jours auparavant.

MAITRE CARRÉ.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 4 juin

A l'occasion d'un sermon

En janvier dernier, M. l'abbé Fourrier, curé d'Haumbert, (Pas-de-Calais), prêchait sur l'éducation sans religion dont il prévoyait, pour l'avenir, les funestes effets.

Employa-t-il le mot d'éducation ou celui d'école sans Dieu? C'est la question. Douze témoins affirment qu'il se servit du terme éducation. Le ministère public, avec neuf témoins seulement, prétend qu'il employa le mot école, et voit dès lors, dans ses paroles, une critique de la loi sur l'instruction primaire.

Le tribunal de Montreuil l'acquitta; mais un aussi grand criminel ne pouvait échapper aux rigueurs du parquet général. M. l'avocat-général de Savignon a soutenu l'appel.

La cour composée de MM. Lemaire, Hibon, Dannoy, Mattelin et Gheerbrant, a condamné le prêtre à six jours de prison. Le gouvernement sera content.

Il est vrai qu'il l'est moins de ce qu'avant cet arrêt, les électeurs aient rendu le leur. Les témoins à décharge sont aujourd'hui à la tête de la commune. Ceux hostiles au curé, qui composaient l'ancienne administration ont été, aux dernières élections municipales, balayés comme la poussière lorsque souffle le vent.

Procès de presse

M. Duhautoit, adjoint républicain de Saint-Martin, a commis l'infamie de faire insérer, dans la *Petite villégiature* se colportant aux environs de Boulogne, un article diffamatoire et odieux, aussi obscène que calomnieux, contre un conseiller municipal de la même commune, ne partageant pas ses idées.

Le tribunal correctionnel l'a condamné à trois mois de prison et 500 fr. d'amende. Le gérant encourut 200 fr. d'amende et tous deux furent solidairement condamnés à 500 fr. de dommages-intérêts.

Sur appel de la personne diffamée, la Cour vient, en maintenant l'emprisonnement contre l'auteur de l'article, d'élever les dommages-intérêts à 2000 fr. et d'ordonner la publication de la décision judicaire dans les journaux où a paru la diffamation.

La savonnerie du Congo

MM. Vaissier frères, fabricants de savons à Roubaix, ont assigné devant le tribunal civil de Lille, M. E. Benois, propriétaire de la savonnerie continentale à Levallois-Perret (Seine), lequel appose sur certains produits de sa fabrication, une étiquette avec les mots « L'explorateur, Savorgnan de Brazza, gouverneur du Congo. » Ils ont assigné en même temps Mlle Blomme, mercière à Lille, comme vendant ces produits qu'ils soutiennent constituer, en raison de l'emploi de l'expression « Congo », une atteinte à leurs droits.

Le tribunal leur a donné gain de cause. Il a fait défense à M. Benois et Mlle Blomme d'exposer désormais en vente des savons revêtus des étiquettes litigieuses. Il a ordonné au fabricant de supprimer le mot « Congo » de ses étiquettes et de sa marque Il a enfin condamné Mlle Blomme à 100 fr. de dommages-intérêts, M. Benois à 300 fr. et à l'insertion de la décision dans deux journaux. Ce dernier devra, du reste, garantir et indemniser sa co-défenderesse de toutes les condamnations prononcées contre elle

En appel, devant la première chambre civile de la Cour, l'affaire a été plaidée par Me Couhin, du barreau de Paris, et Dubois, du barreau de Douai. Elle est en délibéré!

NORD

Scènes de désordres à la Chapelle d'Armentières. — Le quartier de la rue Fleury a été le théâtre, dimanche soir, d'une scène de désordres vraiment incroyable. Trois individus paraissant exercer la profession de briquetiers, ont bombardé avec des briques l'estaminet ayant pour enseigne : *Au marchand de maïs*.

Toute le devanture ainsi que le premier étage ont été démolis. Dans l'intérieur ils ont tout mis en pièce : comptoir, tables, chaises, verres, glaces, etc.

Les dégâts peuvent être évalués à 500 francs.

PAS-DE-CALAIS

Une affaire mystérieuse à Lourches. — Dimanche, vers deux heures du matin, des ouvriers, se rendant à leur travail, ont trouvé sur la voie ferrée de la Compagnie des mines de Douchy, au rivage de Lourches, le cadavre du sieur Armand Couet, âgé de 20 ans. Les docteurs Delafaye et Dartelle ont relevé sur le corps des traces de violence et, d'après l'avis de ces derniers, les causes de la mort ne paraissent pas naturelles. On suppose qu'il y a eu crime; la gendarmerie de Denain a ouvert une enquête qui n'a encore rien révélé jusqu'à présent; le parquet de Valenciennes, prévenu télégraphiquement, est descendu sur les lieux dimanche, vers 4 heures de l'après-midi.

L'incident de Fauquembergues; la version de M. Duhamel. — Un rédacteur d'un journal parisien a eu une entrevue avec le conseiller général Duhamel, au sujet de l'incident qui s'est produit à Fauquembergues, entre lui et le préfet du Pas-de-Calais. Voici le récit de M. Duhamel :

« — Ce qu'on rapporte sur le banquet de Fauquembergues est tellement dénaturé qu'on pourrait affirmer que, présentés comme ils le sont, les faits se trouvent faux d'un bout à l'autre. Ce qui s'est passé entre M. le préfet Vel-Durand et moi n'a même pas eu la valeur d'un incident. Remarquez qu'aucun journal du Pas-de-Calais, ami ou ennemi, n'en a parlé. La chose ne méritait donc point que la presse s'en occupât. Seul, l'*Echo du Nord*, qui m'en veut de vieille date, a raconté l'aventure. Or, vous allez voir s'il a été exact.

» M. le préfet Vel-Durand a fait, il est vrai, un discours. Il a attaqué très violemment M. Boulanger. Je ne suis pas plus boulangiste que lui et, cependant, il m'est arrivé deux ou trois fois de hausser l'épaule pendant ce discours. Pourquoi? C'est bien simple. Je suis resté trop longtemps auprès de M. Grévy, j'ai connu trop de ministres pour n'avoir pas au moins le respect des gouvernants.

» Or, pendant que M. le Préfet parlait, je me rappelais que M. Boulanger avait été longtemps ministre, je me disais que peut-être il le deviendra encore. N'a-t-on pas plus d'une fois essayé de ressusciter M. Ferry? Et je pensais :

» — Ainsi voilà comment on comprend la politique. Grâce à elle, un homme ne vaut qu'à l'heure même où il est au pouvoir. On croit donc bien bête les gens auxquels on s'adresse? On ne les juge donc pas capables de se faire ce raisonnement : « Puisqu'on met si bas aujourd'hui l'homme qu'on mettait si haut il y a dix-huit mois, il n'y a pas de raison pour que ceux qu'on met si haut aujourd'hui ne soient pas moins que zéro dans un an. »

» Et je haussais tristement l'épaule. Voilà tout. J'affirme que je n'ai pas demandé la parole.

» Seulement, M. le préfet m'a fait remarqué. Il m'a dit :

» — Vous n'êtes pas content, monsieur Duhamel?

» Je lui ai répondu quelque chose comme ceci :

» — Non, monsieur le préfet, mais ce n'est certainement pas vous qui me reprocherez d'aimer à respecter les gouvernants, même quand il sont tombés.

» Et voilà tout. Vous me connaissez. Vous savez si je suis parlementaire. Il n'y a pas eu la moindre menace. Il n'a été question ni de témoins, qu'il n'y avait pas à envoyer, ni de soufflet que je n'ai jamais eu l'intention de donner à personne. Si le banquet a pris fin, c'est parce que généralement les banquets prennent fin quand les discours sont terminés.

» Par malheur, il est difficile d'empêcher les gens d'amplifier.

» J'ai peut-être fait part de mes réflexions à quelques voisins qui les ont exagérées, mais ni M le préfet ni moi ne sommes responsables des interprétations qui ont suivi. »

BELGIQUE

LES DÉSORDRES DE MOUSCRON

TENTATIVE D'INCENDIE DU CERCLE CATHOLIQUE

Nous avons dit que, à la suite de la proclamation des résultats des élections communales, dimanche soir, une foule énorme assiégeait le cercle catholique de Mouscron. Nous recevons de nouveaux renseignements à ce sujet :

Parmi les manifestants libéraux, les individus à figure sinistre dominent; des pavés sont lancés dans les fenêtres; 130 vitres sont brisées. On enfonce les volets. Une cinquantaine de membres, dans l'impossibilité de se défendre contre cette foule surexcitée, se réfugient au premier étage, dans les bâtiments adjoints et dans la cour et une vingtaine des plus audacieux restent dans le local.

La gendarmerie et la police font toujours défaut, malgré les instances de M. Marhem, échevin, qui envoie à plusieurs reprises requérir la force publique.

Les agresseurs, ne trouvant plus rien pour assouvir leur rage, venient mettre le feu au cercle. Des bottes de paille, imbibées de pétrole, sont jetées sur les chassis, et les libéraux y mettent le feu. Déjà ça flambe! Le bâtiment aurait été incendié, sans le courage des membres restés au local qui parviennent à étouffer les flammes.

La colère des libéraux n'est pas encore satisfaite, ils vont briser les vitres et enfoncer les portes des maisons de Mme veuve Delbar, de MM. Jacquard, Dessyn, conseiller communal et de MM. Masurel, Platevoet et de M. l'abbé Dierickx.

Enfin, vers dix heures, la gendarmerie intervient; heureusement, car des forcenés entouraient le notaire Buschaert, l'élu du jour, et voulaient lui faire un mauvais parti.

Vers 10 h. 1/2, M. Dubiez, faisant fonctions de bourgmestre, accompagné du lieutenant de gendarmerie de Courtrai, se présente au cercle catholique et veut faire retomber la faute des désordres sur les catholiques eux-mêmes; un des membres du cercle lui répond énergiquement et dégage les catholiques de toute responsabilité.

Pendant la bagarre, quelques membres du cercle ont pu s'échapper, les uns en escaladant les murs, d'autres en grimpant sur les toits des maisons voisines, tous enfin en s'exposant à de graves accidents.

Si la force publique avait agi énergiquement, dès le commencement de la soirée, on n'aurait pas eu à déplorer ces actes de sauvagerie.

Lundi matin, dès 6 heures, un nouvel attroupement se forme devant le cercle; on ne parle de rien moins que de recommencer. La police est, encore une fois, invisible.

Vers dix heures, la foule devient compacte et menaçante. Des libéraux, occupant une situation élevée, excitent la foule contre les catholiques : « Criez, disent-ils, criez : A bas la calotte! » Les gendarmes interviennent de nouveau, et tout le monde se retire.

On assure que plusieurs gendarmes ont été blessés dimanche soir.

A midi, le parquet de Courtrai a opéré une descente à Mouscron. Plusieurs des émeutiers ont été interrogés.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 4 juin.* — Emma Nollet, rue de France, cour Lampe, 3. — Zoé Chatelet, rue Watt, cour Desobry, 5. — Marie Driessens, rue du Fontenoy, 185. — Marie Lampe, rue de la Limite, 9. — Marguerite Barbe, rue Vaucanson, 65. — Adèle Hache, rue Vauban, 65. — Henri Jossson, rue de Soubise, 13. — Flore Lepers, rue Milin, 36. — Elvire Bonvarlet, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Sinsoyez, 8. — Léon Seigne, rue des Longues-Haies, cour Grau, 12. — Albert Cristiaen, au Hutin maisons Mathon, 6. — Laure Vanackere, rue des Longues-Haies, 145. — Jeanne Bal, Hôtel-Dieu. — Georges Prady, Hôtel-Dieu. — Justine Depractre, Hôtel-Dieu. — Maria Mirelle, Hôtel-Dieu. — Paul Cattel, rue des Fondeurs, 23 — Eugénie Bourland, rue d'Estaing, cour Bonnet, 3. — *Mariage.* — Victor Lorthioir 35 ans, tisserand, rue du Fort, cour Couthier, 1, et Mathilde Facon, 34 ans, ménagère, rue du Fort, 35. — *Déclarations de décès du 4 juin.* — Gustave Verdonck, 8 mois, rue du Fontenoy, cour Zénaïs, 16. — Louise Hespel, 3 ans, rue du Tilleul, cour Oxombre, 11. — Aline Dhulst, 9 mois, rue de l'Hospice, 3. — Rosalie Wambeke, 58 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Marguerite Debruyne, 3 ans, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 3 juin.* — Félix Bouvaine, rue de Menin. — Georges Dehenle, Debeule, rue du Clinquet. — Albertine Leman, rue de la Croix-Blanche. — Suzanne Cornille, rue du Haze. — *Du 4.* Marie Vandendriessche, à la Marlière. — Maria Laine, rue du Haze. — Maurice Devos, rue de Menin. — Cécile Derycke, rue de Menin. — César Lefebvre, rue Turenne. — Aimée Dupont, au Clinquet. — Albert Leclercq, rue Quitem. — *Mariage.* — Alphonse Tiberghien, 27 ans, mécanicien, et Marie Leman, 26 ans, dévideuse. — *Déclarations de décès du 3 juin.* — Julie Lemaileu, 55 ans 5 mois, sans profession, rue Fin de la Guerre. — Ernest Tiberghien, 5 mois, rue Auber. — Auguste Dauchy, 19 ans, rue des Trois-Pierres. — Victor Balois, 62 ans, concierge, rue des Carliers. — *Du 4.* — Camille Dhalluin, 1 an 3 mois, rue Pré de la Bailli. — Jeanne Dehem, 4 mois, rue Joire. — Louis Vanwert 65 ans 3 mois, tailleur, rue Nationale. — Jules Deuxville, 31 ans 2 mois, tisserand, rue Saint-Roch. — Sidonie Pinoit, 19 ans, sans profession rue de la Cité. — Amélée Noppel 2 mois, rue Hauchart prolongée.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 27 mai au 3 juin.* — Marie Dupont, St-Liévin. — Hortense Vanverschelde, Sapin-Vert. — Laurent Duriez, Sartel. — Marie Deffrennes, Crétinier. — François Folliet, Vieille-Place. — Firmin Labarre, Baillerie. — Arthur Seynaeve, Vieille-Place. — Arthur Lejeune, Plouys. — *Publications de Mariages.* — Clovis Deslennes, 23 ans, tisserand, et Adélaïde Vreck, 24 ans, tisserande. — Théodore Decrayeveanore, 25 ans, apprêteur, et Victorine Dewever, 25 ans, tisserande. — Charles Imbrecht, 23 ans, homme de peine, et Maria Dubus, 28 ans, tisserande. — Léon Dubus, 29 ans, boulanger, et Rosalie Dericq, 25 ans, sans profession. — Henri Ramadam, 28 ans, vérificateur de pièces, et Laure Bouchery, 23 ans, repasseuse. — Isidore Her, 26 ans, tisserand et Clémence Gauseman, 25 ans, tisserande. — Jules Catelain, 38 ans tisserand, et Maria Dhont, 30 ans, tisserande. — Hubert Vandepeute, 23 ans, tisserand, et Flore Neys, 22 ans, tisserande. — Charles Theys, 26 ans, tisserand, et Sophie Déronne, 28 ans, tisserande. — Gustave Vanmeenen, 22 ans, tisserand, et Marie Rogge, 22 ans, tisserande. — Jean Daels, 30 ans, tisserand, et Pauline Nutte, 23 ans, tisseuse. — *Déclarations de décès du 27 mai au 3 juin.* — Joséphine Glorieux, 77 ans 7 mois, ménagère, Petit-Paris. — Adélaïde Lepers, 80 ans 3 mois, cultivateur, Sartel. — Malanie Brél, 49 ans 4 mois, ménagère, Crétinier. — Joseph Delmulle, 2 mois, Sartel. — Charles Depractère, 71 ans 3 mois, tisserand, Crétinier. — Maurice Tieghem, 23 jours, Crétinier. — Henri Deamullier, 4 mois, Grimonpont.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 27 mai au 3 juin.* — Lévin Bonvarlet, rue Charles V. — Jeanne Desauw, rue de Chevreuil. — Marie Desobry, rue Holden. — Albert Delannoy, Verte-Rue. — Marguerite Demortier, Verte-Rue. — Oscar Dierickx, rue de Bapaume. — Eugénie Dubus, Verte-Rue. — Julien De Meire, Verte-Rue. — *Publications de mariages.* — Fiorimond Caplette, 28 ans, épetisseur, et